

**RAPPORT DU SECRÉTARIAT AU GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT POUR L'AMÉLIORATION DES
STATISTIQUES ET DES MESURES DE CONSERVATION DE L'ICCAT (PWG)**

Secrétariat de l'ICCAT

NOTE: Le présent rapport repose sur les informations et les soumissions transmises jusqu'au **15 octobre 2016**. Toute information reçue après cette date limite sera portée à l'attention du Président du PWG. Cette information additionnelle ne sera pas traduite.

1. Programmes de Document Statistique et de Documentation des captures de thon rouge

Une comparaison, entre les données des documents statistiques (rapports biannuels d'espadon et de thon obèse) et celles de la Tâche I, est présentée dans le document **PLE_105/2016** (Tableaux 14b et 14c, pour l'espadon et le thon obèse, respectivement). Les données commerciales en vertu de la Rec. 06-13 sont présentées à l'Annexe 1 du document **COC_303/2016** (uniquement en version électronique).

- Validation et autre information requise

Les informations sur la validation relatives aux institutions et aux personnes habilitées à valider le document statistique de l'ICCAT sont publiées sur une page protégée par mot de passe : <http://iccat.int/fr/SDPsummary.asp>

Pour le compte des rapports biannuels d'espadon et de thon obèse du second semestre 2015 et du premier semestre 2016, le Secrétariat a reçu un total de 19781 enregistrements de détails d'importation, dont 10907 pour l'espadon et 8874 pour le thon obèse. Ces déclarations, faites par les 12 CPC importatrices de ces deux espèces dans le cadre du Programme de Document Statistique de l'ICCAT, révèlent l'existence de 1417 opérations d'importation à partir de zones inconnues. En effet, ces dernières représentent 9,31% et 4,53% de l'ensemble d'enregistrements des détails d'importation d'espadon (soit 1015 sur 10907) et de thon obèse (soit 402 sur 8874), respectivement. Durant cette même période, le Secrétariat a constaté aussi qu'il y a eu 18 enregistrements de détails d'importations (soit 10 d'espadon et 8 de thon obèse) réalisées à partir de la Tanzanie qui n'a aucune information de validation dans la base de données de l'ICCAT. Sur le plan réexportation, il y a eu un seul enregistrement d'une quantité d'espadon originalement importée d'Oman. Ce pays n'a pas d'information de validation dans la base de données de l'ICCAT.

La publication de l'information relative aux rapports biannuels se fait aussi par le Secrétariat sur le site protégé : <http://www.iccat.int/fr/SDPsummary.asp>

Des importations de la Tanzanie (Océan Indien) continuent d'être acceptées par des CPCs de l'ICCAT même si le Secrétariat n'a pas encore reçu d'information sur les autorités de validation, et ce malgré une série d'échanges de courriers avec cette entité exportatrice en 2016. Une importation d'espadon, capturé par Oman dans l'Océan Indien a été acceptée par une CPC, puis réexportée vers une autre CPC, mais le Secrétariat n'a reçu aucune information relative aux autorités de validation de cette entité exportatrice vers des CPCs de l'ICCAT.

Par ailleurs, le Secrétariat a également constaté qu'il y a 46 entités exportatrices, sous l'appellation "Inconnue", d'où des CPCs de l'ICCAT ont importé certaines quantités d'espadon et de thon obèse, à partir de zones déclarées comme étant «inconnues».

En vertu de la Rec. 11-20, un résumé de l'information relative aux BCD reçus au Secrétariat est présenté sur le site web de l'ICCAT à l'adresse suivante :(<http://www.iccat.int/fr/BCD.asp>). Les détails sont disponibles sur une page protégée par mot de passe, accessible depuis ce lien.

– *Rapports annuels des BCD*

En vertu de la Rec. 11-20, ces rapports ont été publiés sur une page web protégée par mot de passe: <http://www.iccat.int/fr/BCD.asp>. Certaines CPC n'ont pas transmis le rapport annuel : Egypte, Mexique et RU-TO et d'autres CPC l'ont transmis après la date limite du 1er octobre 2016 : Albanie, UE-Portugal, France SPM, Islande et Corée.

– *Soumission et traitement des BCD et des BFTRC*

Entre le 16 octobre 2015 et le 15 octobre 2016, le Secrétariat a reçu au total 347 BCD sur support papier (avec 3.892 copies) et 1.118 certificats de réexportation de thon rouge (BFTRC). L'information relative à ces documents est publiée sur la page web à l'adresse suivante : <http://www.iccat.int/fr/BCD.asp>

Comme il a été mentionné dans des rapports antérieurs au COC/PWG, l'information sur les BCD et les certificats de réexportation est très souvent soumise au Secrétariat bien après les « cinq jours ouvrables suivant la date de validation », ce qui n'est pas conforme au paragraphe 19 de la Rec. 11-20:

CPC	Retard dans la communication des documents validés
UE-Malte	Un exemple de plusieurs cas : la mise à mort du MT-14-052801-38-01 du 09/12/2015 a été envoyée le 03/03/2016. UE-Malte a envoyé une version pour corriger la section sur la capture et cette version contenait aussi des informations sur l'engraissement qui n'avaient pas encore été traitées car elles n'avaient pas été auparavant envoyées au Secrétariat.
UE-Espagne	En 2016, plusieurs versions de 2014 ont été envoyées, validées en 2015, comme par exemple : ES-14-000051-1-17 et ES-14-000051-1-18; FR-14-052951-11 et FR-14-052951-12. En avril 2016, deux mises en cages de 2013, validées en 2013, ont été envoyées pour la première fois : GR-13-320004/1 et FR/13/019231.
UE-Croatie	En janvier 2016, le poids et le nombre de poissons de la section du commerce vivant d'un BCD de 2013 ont été changés : HRV-13-007005

Un autre motif de préoccupation pour le Secrétariat porte sur le fait que l'information de marquage était incomplète (forme du produit, type de produit, poids (kg) non reçus).

Demandes du Secrétariat :

Dans le but d'améliorer la saisie des données dans la base de données, le Secrétariat formule les mêmes demandes au PWG que dans les rapports antérieurs et souhaiterait :

- recevoir le BCD original et une copie de la nouvelle version, lorsque les Parties contractantes sollicitent des corrections, un remplacement ou une suppression des BCD.

De plus, le Secrétariat souhaite rappeler que pour les CPC qui envoient des BCD avec des marques (comme, par exemple UE-Malte), le résumé de la marque et l'échantillon de la marque sont obligatoires en vertu de la Rec. 11-20.

2. Progrès accomplis dans le système eBCD

Le groupe de travail technique sur le eBCD (GTT) s'est réuni à trois reprises en 2016 (25-27 janvier 2016, 15-16 avril 2016 à Madrid, 18-19 juillet à Sapporo et 7-8 septembre 2016 à Madrid). Un rapport des travaux entrepris par le GTT est présenté dans le document **PWG-403/16**.

Le groupe de travail technique a demandé le développement de plusieurs fonctionnalités dans le cadre de la composante de flexibilité, ainsi que la prolongation du contrat concernant l'appui aux utilisateurs et la maintenance.

Les principales fonctionnalités développées depuis octobre 2015 sont les suivantes : commerce national, développement du rapport en Excel des utilisateurs enregistrés, édition des sections après les chiffres fournis par les caméras stéréoscopiques, projet de gestion et d'analyse des nouvelles demandes sur trois mois, maintenance et support pendant trois mois (janvier à mars 2016), poids moyen du marquage de l'Est, validation concernant la mise à mort et le commerce, année de pêche et question du Japon (nouvelle campagne), actualisation des vidéos de l'Ouest, nouvel administrateur des CPC en lecture seulement, adaptation BFTRC, demandes/rapports d'extraction des données, suppression des registres erronés.

Suite à la décision prise par le GTT eBCD à sa dernière réunion, le contrat a été prolongé pour le soutien aux utilisateurs (24 heures/24, 7 jours sur 7) pour la période courant du 26 mai au 26 juin 2016 et (16 heures/7 jours sur 7) pour la période courant du 26 juin au 30 novembre 2016. Le Secrétariat a signé un amendement basé sur le prix négocié avec le consortium. Le GTT a demandé au Secrétariat de solliciter au consortium des propositions de coûts pour le soutien prolongé, une fois que le contrat aurait pris fin en novembre 2016, pour l'année suivante en tenant compte des questions relatives aux langues, aux fuseaux horaires, etc.

En ce qui concerne les questions contractuelles pour l'avenir du système eBCD, le GTT a développé quelques idées, notamment en termes de financement pour le développement, le cas échéant et l'hébergement / support qui ont été financés jusqu'ici par le fonds de roulement de l'ICCAT. Les discussions sur cette question devraient avoir lieu au STACFAD sur la base des idées/options suggérées par le GTT, telles que les paiements des utilisateurs, budget général au moins pour le volet hébergement/soutien, identification des entreprises participant au commerce du thon rouge qui utilisent PayPal pour leurs paiements, par exemple. Le GTT a exprimé le besoin de services de consulting qui devraient être utiles.

Concernant le rôle futur du GTT sur le eBCD, il a été recommandé de le garder comme il fonctionne actuellement, mais pour un nombre réduit de réunions par an (1 à 2 maximum).

Quatorze questions techniques secondaires ont également été discutées ; celles-ci ont été divisées en deux catégories : questions techniques et générales qui auront besoin de discussions supplémentaires et approfondies.

Quelques points concernant l'achèvement du système sont encore tributaires des décisions en matière de politique de la Commission. Le système fonctionne toutefois depuis le 1er mai 2016, mais des dispositions spécifiques et temporaires, un développement additionnel, l'appui futur aux utilisateurs et la maintenance à l'avenir nécessiteront un financement qui va bien au-delà des sommes déjà débloquées par le fonds de roulement.

Après les premiers mois d'activité du système, le Secrétariat, avec le profil d'administrateur ICCAT dans le système du eBCD, formulerait les observations suivantes :

S'agissant de la première année, de nombreuses demandes ont été reçues des CPC afin de les aider dans différentes fonctions de l'application, ainsi que pour modifier ou corriger les informations qu'elles avaient elles-mêmes enregistrées.

Les CPC respectent la Rec. 15-10, à savoir qu'en 2016, toutes les prises des senneurs ont été directement enregistrées dans le système électronique (sauf dans les cas prévus au paragraphe 6 de la Rec. 15-10).

La grande majorité des CPC qui envoyait habituellement des BCD/BFTRC sur support papier participe activement au système BCD électronique, comme l'Albanie, l'Algérie, l'Égypte, les États-Unis, l'Islande, la Libye, le Maroc, la Norvège, la Syrie, la Tunisie, la Turquie et l'Union européenne.

Conformément à la *Recommandation de l'ICCAT visant à clarifier et amender des aspects du programme de documentation des captures de thon rouge de l'ICCAT afin de faciliter l'application du système eBCD* [Rec. 15-10], paragraphe 6, certaines CPC ont fait part de leurs problèmes techniques sur : <http://www.iccat.int/fr/eBCDprog.asp>

Le nombre de eBCD enregistrés dans le système eBCD depuis le 01/01/2016 jusqu'au 11/01/2016 s'élève à 7.348 pour une quantité totale de thon rouge de 16.611 t. Il y a eu 376 BCD sur support papier qui ont été convertis en eBCD. Aucun BFTRC n'a été converti. Le nombre de eBFTRC enregistrés dans le système eBCD depuis le 01/01/2016 jusqu'au 15/10/2016 s'élève à 39 pour une quantité totale de thon rouge de 23.305 t.

Le premier eBCD enregistré cette année correspondait à une capture de thon rouge réalisée le 01/02/2016, et le premier eBFTRC a été traité le 08/02/2016.

Jusqu'à ce jour, le développement du système eBCD, sa mise en œuvre et maintenance ont coûté plus de 1,63 million d'euros. Les frais de maintenance annuels escomptés sont de l'ordre de 220-250 mille euros. Plus d'informations, basées sur l'étude des coûts associés à la mise en œuvre du système eBCD, sont données dans le document **STF_207/2016**.

3. Programmes régionaux d'observateurs de l'ICCAT

Le document **PWG-402/16** contient le rapport sur le programme régional d'observateurs de l'ICCAT (ROP) pour les transbordements et le document **PA2-601/16** renferme un rapport sur la mise en œuvre du Programme régional ICCAT d'observateurs pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée (ROP-BFT).

4. Exigences concernant les transbordements en mer et au port et PNC

Les rapports des CPC sur les transbordements (en mer et au port) sont présentés aux Appendices 2 et 3 du **PWG-402/16**.

Les questions relatives aux Non-Applications Potentielles (PNCs) soulevées par les Programmes d'Observateurs Régionaux (ROP): BFT, transbordement et tropicaux, et les réponses données par les CPCs sont présentées par le rapport du Secrétariat **COC-305/16**, ses 3 Annexes et ses 4 Appendices.

Demande d'éclaircissement soulevée par le Consortium ROP-transbordements par l'intermédiaire du Secrétariat :

Le Consortium chargé de la mise en œuvre du ROP-transbordement a sollicité des précisions au Secrétariat concernant la définition des carnets de pêche électroniques aux fins de la délivrance de PNC, étant donné que certains observateurs ont signalé qu'on leur montrait ce qui semblait être une simple feuille de calcul en guise de « carnet de pêche électronique » plutôt qu'une version nationale officielle.

Le Secrétariat demande une définition plus claire des carnets de pêche électroniques et une réponse à la question du Consortium : "L'observateur devrait-il consigner un PNC si le carnet de pêche n'est pas présenté dans sa forme électronique opérationnelle sur l'écran de l'ordinateur ?"

En outre, le Consortium a noté que les CPC ne sont actuellement tenues par aucune exigence de soumettre des modèles d'autorisation de transbordement et il demande que la Commission envisage la possibilité de formuler cette exigence.

5. Normes concernant l'affrètement et autres accords de pêche

Les rapports récapitulatifs des affrètements soumis par la Namibie au titre de 2015 et 2016 et par l'Afrique du Sud au titre de 2016 sont présentés à l'Appendice 2 du **COC-303/16**. Les informations reçues par le Secrétariat, conformément au paragraphe 13 de la Rec. 13-14, sont présentées au tableau 3 du **COC-303/16**.

En vertu de la Rec. 14-07, le résumé des accords d'accès déclarés par les CPC avant le 15 octobre 2016 est disponible au tableau 11 du **COC-303/2016**.

6. Programmes d'observation des navires en mer et d'inspection

En ce qui concerne les programmes d'inspection, le Secrétariat a préparé un tableau récapitulatif des principales conclusions tirées des rapports des inspections réalisées en vertu de la Rec.14-04, Annexe 7 (disponible comme Tableau 1 du **COC-303/2016**).

7. Programmes d'inspection au port et autres mesures relevant de l'État du port

La *Recommandation de l'ICCAT concernant un système ICCAT de normes minimales pour l'inspection au port* (Rec. 12-07) impose plusieurs obligations aux CPC.

La liste des ports dans lesquels les navires étrangers sont autorisés à entrer a été publiée sur <http://iccat.int/fr/Ports.asp> ainsi que les contacts et les heures de demande d'entrée antérieure.

Conformément au paragraphe 20 de la Rec. 12-07, le Secrétariat a reçu des copies des rapports d'inspection remplis par le Cabo Verde, le Maroc, la Namibie, le Sénégal et l'Afrique du Sud. Le Secrétariat n'a pas publié ces rapports sur la page web de l'ICCAT, car aucune infraction n'a été déclarée. Ces rapports sont disponibles par voie électronique en tant qu'Annexe 7 du **COC-303/16**.

La *Recommandation de l'ICCAT concernant un système ICCAT de normes minimales pour l'inspection au port* (Rec. 12-07) prévoit que les CPC inspectent au moins 5 % des opérations de débarquement et de transbordement, dans leurs ports désignés, réalisées par des navires de pêche étrangers et elle stipule que les CPC du port devront transmettre une copie du rapport d'inspection au Secrétariat de l'ICCAT au plus tard 14 jours suivant la date de finalisation de l'inspection. Même si, d'après les informations disponibles, il semblerait que cette mise en œuvre reste plus faible que prévu, un plus grand nombre de rapports ont été reçus au cours de 2016 que les années précédentes.

Les problèmes liés à la capacité technique ou à l'impossibilité économique de certaines CPC à mettre pleinement en œuvre les exigences d'inspection peuvent subsister, mais le Secrétariat n'a pas reçu d'informations supplémentaires depuis la réunion intersession du groupe de travail IMM (cf. l'Appendice 7 du rapport du groupe de travail IMM dans le **PLE-101/16**).

En 2016, la Norvège a contribué financièrement au fonds pour le suivi, contrôle et surveillance en vue de soutenir et de renforcer le développement et la mise en œuvre de systèmes efficaces d'inspection au port par les CPC en développement, conformément à la Rec. 14-08 et la Rec. 12-07.

Le Secrétariat souhaiterait obtenir plus d'orientations de la Commission sur la façon de procéder quant à l'utilisation de ce fonds.

8. Exigences d'inscription des navires

Suite aux recommandations formulées par les ORGP thonières sur la Liste consolidée des navires autorisés (CLAV, détails contenus dans le document **PLE_105/16**), la base de données sur les navires de l'ICCAT fait désormais apparaître le numéro de l'OMI (ou tout autre numéro de registre international), lorsque celui-ci est fourni.

Pour avoir l'état actuel du Registre des navires de l'ICCAT, il convient de consulter le récapitulatif présenté au **Tableau 1**. La base de données du Registre de navires ICCAT constitue aujourd'hui un système intégré qui gère:

- a) Toute l'information relative aux diverses listes de navires autorisés de l'ICCAT (Liste Positive – LOA>=20M [P20m], navires d'espadon de la Méditerranée [SWOM], navires de capture E-BFT [BFTc], navires dits «E-BFT-autres» [BFTo], navires de charge [Carr] et navires de pêche tropicale [TROP]);
- b) Les accords d'affrètement ;
- c) Les palangriers [LSPLVs] autorisés à transborder sur des navires de charge ;
- d) La liste des navires ayant réalisé des opérations de pêche l'année antérieure dans les pêcheries de TROP, SWOM et BFTc (information aussi partagée avec la Tâche I caractéristiques des flottilles de pêche, utilisée par le SCRS).

Cette base de données fournit les informations sur les navires de pêche (synchronisée automatiquement) avec plusieurs autres bases de données de l'ICCAT, à savoir la base de données des BCDs, les rapports de capture hebdomadaires/mensuels de BFT, les déclarations de mise en cage du BFT, le système VMS, etc. qui nécessitent des informations spécifiques aux navires. De même cette synchronisation couvre le système des BCD électroniques (eBCD). En outre, la base de données du Registre des navires ICCAT est désormais synchronisée avec la base de données de la CLAV des ORGP thonières.

Toutefois, de nombreuses insuffisances persistent, tel que le caractère incomplet des caractéristiques des navires, notamment celles identifiées comme étant obligatoires. Le **Tableau 2** fournit des informations détaillées à ce sujet.

Sur les 31619 navires immatriculés dans la base de données des navires de l'ICCAT, il manque encore (malgré des améliorations importantes enregistrées au cours de 2016) des attributs essentiels, comme par exemple, le numéro d'immatriculation national (NatRegNo), l'indicatif d'appel radio international (IRCS), le nom du navire (VessName), le type du navire de pêche (ISSCFV), le type d'engin de pêche (ISSCFG), la longueur et le tonnage, pour respectivement 100 navires (0,3%), 18459 navires (58,4%), 27 navires (0,1%), 6174 navires (19,5%), 6001 navires (19,0%), 150 navires (0,5%) et 287 navires (0,9%). Environ 23% et 17% des navires ne font apparaître aucune information respectivement sur les armateurs et les opérateurs. Ces derniers attributs constituent également deux champs importants qui sont entachés par un niveau élevé d'information "inconnue". Dans certains cas, l'information n'a pas été déclarée en raison des lois de confidentialité nationales de certaines CPCs.

En ce qui concerne le numéro de l'OMI (IntRegNo), au 15 octobre 2016, 22,3% (7050) de tous les navires immatriculés (31619) avaient déclaré un numéro IRN. Cette proportion est significativement en hausse par rapport à celle enregistrée à la même date l'année dernière (2015) ; elle était de l'ordre de 5,6%. Cela est en grande partie le fruit des efforts déployés par le Secrétariat, en collaboration avec les autres ORGP thonières, la FAO, les CPCs et certaines ONGs.

Cependant, à la lumière des chiffres présentés par le **Tableau 4**, il y a encore beaucoup d'effort à faire pour être en mesure de se conformer aux dispositions de la Rec. 13-13. Au 15 octobre 2016, 42% de tous les navires de longueur de 20 mètres ou plus (actifs, inactifs, et, non opératifs) immatriculés dans le Registre de l'ICCAT ne possèdent pas de numéro IRN (OMI ou autres).

Le **Tableau 5** montre que 98% de navires de P20m actifs dans le Registre ICCAT des navires ont désormais des numéros IRN en conformité avec la Rec. 13-13, paras. 5bis/5tris ; ils se répartissent comme suit : 49% de OMI, 1% de LRN, 33% JUS, et 15% WOD.

De surcroît, près de 2,6% (soit 281 immatriculations sur un total de 10740 navires dans toutes les listes de l'ICCAT) de toutes les périodes d'autorisation des navires ont des dates expirées (Date à <"2016-10-15"), comme cela est indiqué ci-après. Le **Tableau 3** présente des informations détaillées sur ce point:

	TOTAL	P20m	Carr	BFTc	BFTo	SWOM	TROP
No. d'autorisations dans les listes ICCAT	10740	3443	82	479	269	5441	1026
No. d'autorisations en cours	10459	3363	77	392	260	5378	989
No. d'autorisations expirées	281	80	5	87	9	63	37
Ratio des autorisations expirées	2,6%	2,3%	6,1%	18,2%	3,3%	1,2%	3,6%

Selon le type de liste, la situation est très hétérogène. L'expiration des dates concerne 2,3% (80 navires) des immatriculations de la liste positive (P20m), 6,1% des immatriculations (5 navires de charge) de la liste des navires de charge, 18,2% des immatriculations (87 navires) de la liste des navires de capture-E-BFT, 3,3% des immatriculations (9 navires) de la liste E-BFT-autres, 1,2% des immatriculations (63 navires) de la liste SWO-Med, et 3,6% des immatriculations (37 navires) de la liste TROP.

L'intégrité du registre des navires de l'ICCAT dépend des trois conditions suivantes :

1. l'exhaustivité des informations soumises sur les navires,
2. le complément d'informations manquantes, essentiellement celles identifiées jusque-là comme étant obligatoires,
3. le respect de la stipulation des règles relatives à la désactivation des navires dont les périodes d'autorisation ont expiré.

Le tableau 1 de l'Annexe 4 du **COC_303/16** fournit des résumés des listes de déclaration (BFT-E, TROP, SWOM) de l'année précédente (2015) en nombre de navires par CPC de pavillon et liste. Les trois listes ont maintenant le même délai que la tâche I (avant le 31 juillet de chaque année).

Le tableau 1 du **PLE-105/16** résume l'état de déclaration des données de 2016 par CPC de pavillon et pêcherie de l'ICCAT (BFT-E, SWO-M, TROP et autres, avec les délais respectifs en vigueur).

9. Exigences de la Liste Consolidée de Navires (CLAV)

Le rapport du SCRS (**PLE-104/16**) et le rapport du Secrétariat (**PLE-105/16**) dressent l'état d'avancement du projet de migration des codes (VBA à Java), notamment la synchronisation automatique du système ICCAT-DB (Registre de navires) avec la base de données de la CLAV (Liste consolidée des navires autorisés) des ORGP thonière, au même titre qu'avec le système eBCD (navires, madragues, fermes, ports, opérations de pêche conjointe).

Les résultats obtenus ces deux dernières années à ce sujet sont en grande partie le fruit des efforts déployés par le Secrétariat dans le cadre de la collaboration avec les autres ORGP thonières, la FAO, les CPCs et certaines ONGs.

La réunion annuelle de la Commission serait une occasion pour envisager le futur de la coordination du suivi et de la maintenance de la base de données de la CLAV qu'il faudrait avoir dans le cadre du processus de Kobe. Des décisions de la Commission à ce sujet seraient nécessaires.

10. Exigences du système de surveillance des navires

Les données et les tableaux concernant les messages VMS reçus au Secrétariat se trouvent dans le document **COC-303/2016**.

11. Responsabilités de l'État de pavillon

En 2016, le Secrétariat n'a pas reçu d'informations spécifiques en vertu de la Rec. 03-12. Dans le cadre du programme du ROP pour les transbordements, il est parfois porté à la connaissance des Parties contractantes que les marques et les identifications ne sont pas correctement affichées sur les LSPLV (cf. doc **PWG-402/2016**, Appendice 1).

12. Examen et élaboration de la liste de navires IUU

En février 2016, le Sénégal a soumis au Secrétariat un rapport d'inspection en date d'octobre 2015 dans lequel le navire "*Samudera Pasifik N°18*" semblait avoir participé à des activités IUU. Le navire figure sur la liste IUU de l'ICCAT depuis 2013.

Le Sénégal et le Secrétariat ont sollicité des clarifications auprès de la Chine, du Liberia et du Taipei chinois qui ont soumis des informations telles que présentées dans le **COC_307/16**.

La WCPFC a fait savoir au Secrétariat que par rapport à sa liste IUU de 2015, la liste IUU de 2016 comportait une note supplémentaire qui se référait aux dernières informations sur les observations de navires. Le Secrétariat a diffusé cette information à toutes les CPC. Le Secrétariat a demandé à l'IATTC et la CTOI leurs listes IUU au titre de 2016. L'IATTC a fait savoir que la liste IUU de 2014 n'avait connu aucun changement et la CTOI a annoncé qu'aucun changement n'était survenu depuis 2015. Le projet de liste IUU de l'ICCAT a été diffusé aux CPC à des fins de commentaires avant le 15 octobre 2016. La liste provisoire, aux fins d'examen et d'éventuelle adoption par la Commission, ainsi que quelques informations de référence fournies par la WCPFC et la CTOI, sont présentées dans le document **PWG-405/16**.

Tableau 1. Nombre de navires inscrits (total, actifs, inactifs et non opérationnels) par CPC de pavillon et nombre d'autorisations par type de liste (source : registre de navires de l'ICCAT, au 15/10/2016).

Status	Flag of vessel	Vessels registered (number)				Authorisations (number) issued by List					
		Total	Active	Inactive	Inoperative	P20m	Carr	BFTc	BFTo	SWOM	TROP
CP	Albania	9	2	7	0	2	0	0	0	0	0
	Algerie	372	304	68	0	16	0	0	0	291	0
	Angola	2	2	0	0	2	0	0	0	0	0
	Belize	48	12	35	1	12	0	0	0	0	12
	Brazil	139	48	91	0	48	0	0	0	0	48
	Canada	156	0	156	0	0	0	0	0	0	0
	Cape Verde	26	3	23	0	3	0	0	0	0	3
	China PR	89	43	38	8	43	2	2	0	0	41
	Curaçao	19	13	6	0	13	6	0	0	0	7
	Côte d'Ivoire	3	2	1	0	2	0	0	0	0	2
	EU.Croatia	278	158	120	0	46	0	12	37	106	0
	EU.Cyprus	76	32	44	0	7	0	18	2	30	0
	EU.Denmark	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0
	EU.España	3747	861	2151	735	625	2	126	75	218	230
	EU.France	5407	1614	3785	8	182	0	195	0	1456	39
	EU.Germany	4	4	0	0	4	0	0	0	0	0
	EU.Greece	1647	311	1320	16	57	0	37	0	257	0
	EU.Ireland	97	40	56	1	40	0	0	0	0	0
	EU.Italy	11038	2401	8481	156	481	0	30	34	1953	0
	EU.Lithuania	15	8	3	4	8	0	0	0	0	0
	EU.Malta	855	705	146	2	50	0	24	63	663	0
	EU.Netherlands	15	12	3	0	12	0	0	0	0	0
	EU.Portugal	604	81	513	10	75	0	0	5	14	66
	EU.United Kingdom	326	94	232	0	94	0	0	0	0	0
	Egypt	5	0	5	0	0	0	0	0	0	0
	El Salvador	5	5	0	0	5	0	0	0	0	4
	FR.St Pierre et Miquelon	1	1	0	0	1	0	0	0	0	1
	Ghana	53	39	13	1	37	2	0	0	0	37
	Guatemala	3	2	1	0	2	0	0	0	0	2
	Guinée Rep.	4	0	4	0	0	0	0	0	0	0
	Honduras	6	0	6	0	0	0	0	0	0	0
	Iceland	12	1	11	0	1	0	1	0	0	0
	Japan	526	210	314	1	208	3	31	3	0	199
	Korea Rep.	221	80	141	0	80	0	2	0	0	7
	Liberia	26	25	0	1	1	25	0	7	0	0
	Libya	81	41	40	0	41	0	0	1	6	0
	Maroc	1537	697	837	3	399	0	0	0	386	0
	Mauritania	5	0	5	0	0	0	0	0	0	0
	Mexico	33	18	15	0	11	0	0	0	0	18
	Namibia	44	21	19	4	21	0	0	0	0	0
	Norway	3	1	2	0	1	0	1	0	0	0
	Panama	173	86	87	0	64	41	0	23	0	45
	Philippines	27	0	27	0	0	0	0	0	0	0
	Russian Federation	19	12	7	0	12	0	0	0	0	0
	Senegal	24	18	5	1	15	0	0	0	0	18
	Sierra Leone	5	0	5	0	0	0	0	0	0	0
	South Africa	86	47	39	0	46	0	0	0	0	1
	St. Vincent and Grenadines	58	33	24	1	33	0	0	0	0	33
	Syria	21	1	20	0	1	0	0	0	0	0
	Trinidad and Tobago	32	20	12	0	20	0	0	0	0	19
	Tunisie	589	31	558	0	26	0	0	11	0	0
	Turkey	961	96	863	2	35	0	0	7	61	0
	U.S.A.	1717	447	1249	21	447	0	0	0	0	123
	UK.Bermuda	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
	UK.Sta Helena	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0
	Uruguay	10	0	10	0	0	0	0	0	0	0
	Vanuatu	30	1	29	0	1	0	0	0	0	1
	Venezuela	128	10	117	1	10	0	0	0	0	0
NCC	Chinese Taipei	184	102	82	0	102	0	0	0	0	70
	Guyana	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
	Suriname	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
NCO	Colombia	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
	Ecuador	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
	Grenada	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
	Saint Kitts and Nevis	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0
	Singapore	6	1	5	0	0	1	0	1	0	0
	Tuvalu	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL		31619	8797	21842	977	3443	82	479	269	5441	1026

Tableau 2. Nombre de navires inscrits dans le Registre de navires de l'ICCAT (par CPC de pavillon) et ratio (%) des données incomplètes dans les divers attributs des navires (source: registre de navires de l'ICCAT, au 15/10/2016).

CPC Status	Flag of vessel	Vessels registered	Ratio (%) without information in:									
			NatRegNo	IntRegNo	IRCS	VessName	Owner	Operator	Iscsfv	Iscsfq	Length	Tonnage
CP	Albania	9	0	78	78	0	0	0	0	0	0	0
	Algerie	372	0	96	94	0	1	1	0	0	0	0
	Angola	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Belize	48	0	48	0	0	25	25	0	4	0	0
	Brazil	139	2	37	64	0	0	1	0	0	0	0
	Canada	156	0	97	96	0	96	15	0	0	0	0
	Cape Verde	26	0	81	42	0	0	46	0	0	0	0
	China PR	89	0	31	2	0	0	13	0	0	0	0
	Curaçao	19	0	11	0	0	0	0	21	26	0	0
	Côte d'Ivoire	3	0	33	0	0	0	33	0	0	0	0
	EU.Croatia	278	1	68	46	0	0	0	0	2	0	0
	EU.Cyprus	76	7	91	32	0	3	13	3	13	3	3
	EU.Denmark	2	100	100	0	0	0	100	100	100	0	0
	EU.España	3747	0	18	61	0	0	0	65	54	0	0
	EU.France	5407	0	96	65	0	64	3	63	63	0	0
	EU.Germany	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	EU.Greece	1647	0	96	39	0	14	20	0	0	0	0
	EU.Ireland	97	1	58	2	0	0	1	1	1	0	0
	EU.Italy	11038	0	95	69	0.2	28	27	0	0	0	0
	EU.Lithuania	15	0	33	0	0	0	0	0	7	0	0
	EU.Malta	855	1	93	1	0	2	3	2	3	0	0
	EU.Netherlands	15	13	20	7	0	13	13	13	13	7	7
	EU.Portugal	604	0	87	35	0.2	0	1	0	0	5	5
	EU.United Kingdom	326	1	26	0	0	0	1	0	2	0	40
	Egypt	5	40	60	20	0	0	40	40	40	0	0
	El Salvador	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	FR.St Pierre et Miquelon	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ghana	53	0	23	4	0	0	8	0	4	0	0
	Guatemala	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Guinée Rep.	4	0	75	0	0	0	75	0	25	0	0
	Honduras	6	17	83	0	0	0	17	17	17	0	0
	Iceland	12	0	67	58	0	0	0	0	8	0	0
	Japan	526	0	47	0	0	0	0	0	0	0	0
	Korea Rep.	221	0	37	0	0	0	4	0	0	0	0
	Liberia	26	0	0	0	0	12	12	0	0	0	0
	Libya	81	9	38	22	0	6	11	9	9	6	6
	Maroc	1537	0	56	96	0	21	23	10	18	5	5
	Mauritania	5	0	100	100	0	0	0	0	0	0	0
	Mexico	33	0	97	100	0	0	0	0	0	0	0
	Namibia	44	0	30	0	0	0	0	0	0	0	0
	Norway	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Panama	173	1	43	0	0	1	4	4	10	1	1
	Philippines	27	0	52	0	0	0	0	0	0	0	0
	Russian Federation	19	0	0	0	0	0	0	0	47	0	0
	Senegal	24	0	33	13	0	0	0	0	0	0	0
	Sierra Leone	5	0	100	0	0	0	0	20	20	0	0
	South Africa	86	2	64	0	0	0	0	0	2	2	2
	St. Vincent and Grenadines	58	0	38	0	0	2	5	2	19	0	0
	Syria	21	0	95	95	0	0	0	0	5	0	0
	Trinidad and Tobago	32	6	22	31	0	0	0	0	0	0	0
	Tunisie	589	0	92	68	0	1	2	0	2	0	0
	Turkey	961	0	81	47	0	0	9	9	12	0	0
	U.S.A.	1717	1	70	57	0	4	60	0	0	0	0
	UK.Bermuda	1	100	100	0	0	100	100	100	100	0	0
	UK.Sta Helena	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Uruguay	10	0	100	0	0	10	0	0	0	0	0
	Vanuatu	30	0	43	0	0	0	10	0	17	0	0
	Venezuela	128	3	82	2	0	0	81	0	0	0	0
NCC	Chinese Taipei	184	0	28	0	0	0	0	0	0	0	0
	Guyana	1	0	100	0	0	0	0	100	0	0	0
	Suriname	1	0	100	100	0	0	100	0	0	0	0
NCO	Colombia	1	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ecuador	1	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0
	Grenada	1	100	100	0	0	0	100	100	100	100	100
	Saint Kitts and Nevis	2	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0
	Singapore	6	0	50	0	0	0	0	0	83	0	0
	Tuvalu	1	0	0	0	0	0	0	0	100	0	0
TOTAL (number)		31619	100	24569	18459	27	7354	5237	6174	6001	150	287
Overall incompleteness ratio (%)		100	0.3	77.7	58.4	0.1	23.3	16.6	19.5	19.0	0.5	0.9

Tableau 3. Nombre (et ratios correspondants) de navires dont les dates ont expiré (Date jusqu'au < 15-10-2016) sur les diverses listes de l'ICCAT (source : registre de navires de l'ICCAT, au 15/10/2016).

Status	Flag of vessel	Total Vessels Registered	Number of active vessels in:						Number of vessels with dates expired in:						Ratio (%) of dates expired in:					
			P20m	Carr	BFTc	BFTo	SWOM	TROP	P20m	Carr	BFTc	BFTo	SWOM	TROP	P20m	Carr	BFTc	BFTo	SWOM	TROP
CP	Albania	9	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Algerie	372	16	0	0	0	291	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Angola	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Belize	48	12	0	0	0	0	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Brazil	139	48	0	0	0	0	48	14	0	0	0	0	13	29	0	0	0	0	27
	Canada	156	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Cape Verde	26	3	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	China PR	89	43	2	2	0	0	41	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Curacao	19	13	6	0	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Côte d'Ivoire	3	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	EU.Croatia	278	46	0	12	37	106	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	EU.Cyprus	76	7	0	18	2	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	EU.Denmark	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	EU.España	3747	625	2	126	75	218	230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	EU.France	5407	182	0	195	0	1456	39	0	0	87	0	0	0	0	0	45	0	0	0
	EU.Germany	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	EU.Greece	1647	57	0	37	0	257	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	EU.Ireland	97	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	EU.Italy	11038	481	0	30	34	1953	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
	EU.Lithuania	15	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	EU.Malta	855	50	0	24	63	663	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	EU.Netherlands	15	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	EU.Portugal	604	75	0	0	5	14	66	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	EU.United Kingdom	326	94	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Egypt	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	El Salvador	5	5	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	FR.St Pierre et Miquelon	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ghana	53	37	2	0	0	0	37	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Guatemala	3	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Guinée Rep.	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Honduras	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Iceland	12	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Japan	526	208	3	31	3	0	199	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Korea Rep.	221	80	0	2	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Liberia	26	1	25	0	7	0	0	0	4	0	0	0	0	0	16	0	0	0	0
	Libya	81	41	0	0	1	6	0	3	0	1	0	0	7	0	0	100	0	0	0
	Maroc	1537	399	0	0	0	386	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Mauritania	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Mexico	33	11	0	0	0	0	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Namibia	44	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Norway	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Panama	173	64	41	0	23	0	45	2	1	0	2	0	3	2	0	9	0	0	0
	Philippines	27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Russian Federation	19	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Senegal	24	15	0	0	0	0	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Sierra Leone	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	South Africa	86	46	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	St. Vincent and Grenadines	58	33	0	0	0	0	33	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Syria	21	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Trinidad and Tobago	32	20	0	0	0	0	19	20	0	0	0	0	19	100	0	0	0	0	100
	Tunisie	589	26	0	0	11	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	9	0	0	0
	Turkey	961	35	0	0	7	61	0	32	0	5	61	0	91	0	0	71	100	0	0
	U.S.A.	1717	447	0	0	0	0	123	5	0	0	0	0	5	1	0	0	0	0	4
	UK.Bermuda	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	UK.Sta Helena	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Uruguay	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Vanuatu	30	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Venezuela	128	10	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	40	0	0	0	0	0
NCC	Chinese Taipei	184	102	0	0	0	0	70	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Guyana	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suriname	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NCO	Colombia	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ecuador	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Grenada	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Saint Kitts and Nevis	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Singapore	6	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tuvalu	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL (number, %)	31619	3443	82	479	269	5441	1026	80	5	87	9	63	37	2.3	6.1	18.2	3.3	1.2	3.6

Tableau 4. Nombre total de navires inscrits dont la LOA > = 20 m (par groupe de navires et CPC de pavillon) par rapport aux sous-totaux équivalents sans numéro OMI (source : registre de navires de l'ICCAT, au 15/10/2016)

Status	Flag of Vessel	Number of vessels registered with LOA >= 20 m								Ratios (%) of vessels without IMO number			
		Totals				Without IMO number				Total	Fishing	Support	Unknown
CP	Albania	7	7	0	0	5	5	0	0	71	71		
	Algerie	24	24	0	0	9	9	0	0	38	38		
	Angola	2	2	0	0	0	0	0	0				
	Belize	48	39	9	0	23	23	0	0	48	59		
	Brazil	139	139	0	0	51	51	0	0	37	37		
	Canada	9	9	0	0	5	5	0	0	56	56		
	Cape Verde	26	26	0	0	21	21	0	0	81	81		
	China PR	89	86	3	0	28	28	0	0	31	33		
	Curaçao	19	5	10	4	2	0	0	2	11			50
	Côte d'Ivoire	3	3	0	0	1	1	0	0	33	33		
	EU.Croatia	120	62	58	0	44	31	13	0	37	50	22	
	EU.Cyprus	25	18	7	0	18	13	5	0	72	72	71	
	EU.Denmark	2	0	0	2	2	0	0	2	100			100
	EU.España	885	669	81	135	212	179	23	10	24	27	28	7
	EU.France	283	275	5	3	92	89	0	3	33	32		100
	EU.Germany	4	4	0	0	0	0	0	0				
	EU.Greece	94	84	8	2	35	25	8	2	37	30	100	100
	EU.Ireland	82	80	1	1	41	39	1	1	50	49	100	100
	EU.Italy	855	724	125	6	354	317	31	6	41	44	25	100
	EU.Lithuania	15	10	5	0	5	4	1	0	33	40	20	
	EU.Malta	63	12	51	0	8	1	7	0	13	8	14	
	EU.Netherlands	14	9	4	1	2	1	0	1	14	11		100
	EU.Portugal	120	115	4	1	39	39	0	0	33	34		
	EU.United Kingdom	324	317	6	1	84	77	6	1	26	24	100	100
	Egypt	4	2	0	2	2	0	0	2	50			100
	El Salvador	5	5	0	0	0	0	0	0				
	FR.St Pierre et Miquelon	1	1	0	0	0	0	0	0				
	Ghana	53	51	2	0	12	12	0	0	23	24		
	Guatemala	3	3	0	0	0	0	0	0				
	Guinée Rep.	4	3	1	0	3	3	0	0	75	100		
	Honduras	6	2	3	1	5	2	2	1	83	100	67	100
	Iceland	5	5	0	0	1	1	0	0	20	20		
	Japan	526	520	6	0	245	245	0	0	47	47		
	Korea Rep.	221	220	1	0	81	81	0	0	37	37		
	Liberia	26	0	26	0	0	0	0	0				
	Libya	76	67	7	2	26	17	7	2	34	25	100	100
	Maroc	441	435	4	2	60	57	2	1	14	13	50	50
	Mexico	24	24	0	0	23	23	0	0	96	96		
	Namibia	43	43	0	0	12	12	0	0	28	28		
	Norway	3	3	0	0	0	0	0	0				
	Panama	162	79	77	6	64	38	24	2	40	48	31	33
	Philippines	27	27	0	0	14	14	0	0	52	52		
	Russian Federation	19	19	0	0	0	0	0	0				
	Senegal	21	20	1	0	5	5	0	0	24	25		
	Sierra Leone	5	4	0	1	5	4	0	1	100	100		100
	South Africa	72	72	0	0	41	41	0	0	57	57		
	St. Vincent and Grenadines	58	49	8	1	22	14	7	1	38	29	88	100
	Syria	3	3	0	0	2	2	0	0	67	67		
	Trinidad and Tobago	32	32	0	0	7	7	0	0	22	22		
	Tunisie	94	49	45	0	46	25	21	0	49	51	47	
	Turkey	530	367	83	80	343	225	40	78	65	61	48	98
	U.S.A.	1357	1357	0	0	845	845	0	0	62	62		
	UK.Bermuda	1	0	0	1	1	0	0	1	100			100
	UK.Sta Helena	1	1	0	0	0	0	0	0				
	Uruguay	10	10	0	0	10	10	0	0	100	100		
	Vanuatu	30	15	15	0	13	12	1	0	43	80	7	
	Venezuela	127	127	0	0	104	104	0	0	82	82		
NCC	Chinese Taipei	184	184	0	0	51	51	0	0	28	28		
	Guyana	1	0	1	0	1	0	1	0	100		100	
	Suriname	1	1	0	0	1	1	0	0	100	100		
NCO	Colombia	1	1	0	0	1	1	0	0	100	100		
	Ecuador	1	1	0	0	1	1	0	0	100	100		
	Saint Kitts and Nevis	2	2	0	0	2	2	0	0	100	100		
	Singapore	6	0	6	0	3	0	3	0	50		50	
	Tuvalu	1	0	1	0	0	0	0	0				
TOTAL		7439	6523	664	252	3133	2813	203	117	42	43	31	46

Tableau 5. Navires inscrits et actifs dans la liste positive (LOA>=20m) par numéro de registre international (IntRegNo) et CPC de pavillon (source : registre de navires de l'ICCAT, au 15/10/2016).

Status	Flag of vessel	Vessels registered	Vessels active (any list)	Vessels active in the positive list: total & by IntRegNo type						Ratios (%) with:					
				Total	IMO	LRN	JUS	WOD	none	IMO	LRN	JUS	WOD	none	
CP	Albania	9	2	2	1	1	0	0	0	0	50	50	0	0	0
	Algerie	372	304	16	6	0	9	0	1	38	0	56	0	6	0
	Angola	2	2	2	2	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0
	Belize	48	12	12	12	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0
	Brazil	139	48	48	16	0	19	13	0	33	0	40	27	0	0
	Canada	156	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Cape Verde	26	3	3	3	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0
	China PR	89	43	43	43	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0
	Curaçao	19	13	13	13	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0
	Côte d'Ivoire	3	2	2	2	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0
	EU.Croatia	278	158	46	39	0	5	2	2	85	0	0	11	4	0
	EU.Cyprus	76	32	7	5	0	2	0	0	71	0	29	0	0	0
	EU.Denmark	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	EU.España	3747	861	625	382	0	234	9	0	61	0	37	1	0	0
	EU.France	5407	1614	182	101	0	65	16	0	55	0	36	9	0	0
	EU.Germany	4	4	4	4	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0
	EU.Greece	1647	311	57	0	0	55	2	0	0	0	96	4	0	0
	EU.Ireland	97	40	40	38	0	0	2	0	95	0	0	5	0	0
	EU.Italy	11038	2401	481	101	0	326	54	0	21	0	68	11	0	0
	EU.Lithuania	15	8	8	8	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0
	EU.Malta	855	705	50	25	0	21	4	0	50	0	42	8	0	0
	EU.Netherlands	15	12	12	12	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0
	EU.Portugal	604	81	75	62	0	8	5	0	83	0	11	7	0	0
	EU.United Kingdom	326	94	94	94	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0
	Egypt	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	El Salvador	5	5	5	5	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0
	FR.St Pierre et Miquelon	1	1	1	1	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0
	Ghana	53	39	37	37	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0
	Guatemala	3	2	2	2	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0
	Guinée Rep.	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Honduras	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Iceland	12	1	1	1	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0
	Japan	526	210	208	208	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0
	Korea Rep.	221	80	80	80	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0
	Liberia	26	25	1	1	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0
	Libya	81	41	41	32	0	3	6	0	78	0	7	15	0	0
	Maroc	1537	697	399	9	0	0	360	30	2	0	0	90	8	0
	Mauritania	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Mexico	33	18	11	0	0	0	0	11	0	0	0	0	100	0
	Namibia	44	21	21	18	0	2	1	0	86	0	10	5	0	0
	Norway	3	1	1	1	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0
	Panama	173	86	64	31	0	28	5	0	48	0	44	8	0	0
	Philippines	27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Russian Federation	19	12	12	12	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0
	Senegal	24	18	15	14	0	1	0	0	93	0	7	0	0	0
	Sierra Leone	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	South Africa	86	47	46	21	0	9	0	16	46	0	0	20	35	0
	St. Vincent and Grenadines	58	33	33	9	0	24	0	0	27	0	73	0	0	0
	Syria	21	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	100	0	0
	Trinidad and Tobago	32	20	20	3	0	17	0	0	15	0	85	0	0	0
	Tunisie	589	31	26	11	0	2	12	1	42	0	8	46	4	0
	Turkey	961	96	35	16	0	19	0	0	46	0	54	0	0	0
	U.S.A.	1717	447	447	111	31	305	0	0	25	7	68	0	0	0
	UK.Bermuda	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	UK.Sta Helena	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	100	0	0	0
	Uruguay	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Vanuatu	30	1	1	1	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0
	Venezuela	128	10	10	2	0	0	0	8	20	0	0	0	80	0
NCC	Chinese Taipei	184	102	102	102	0	0	0	0	100	0	0	0	0	0
	Guyana	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Suriname	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NCO	Colombia	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ecuador	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Grenada	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Saint Kitts and Nevis	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Singapore	6	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tuvalu	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL (number, %)	31619	8797	3443	1697	32	1141	504	69	49	1	33	15	2	0